

BETHUNE (de) (*Léon-Marie-Joseph-Sidoine*), Diplomate et homme politique belge (Alost, 7.7.1864-Alost, 28.7.1907). Fils du baron Paul de Béthune, vice-président du Sénat, il naquit au château d'Overhamme, près d'Alost.

Il fit de brillantes études au Collège des Jésuites d'Alost, puis à l'Université de Louvain d'où il sortit en 1886 avec le diplôme de Docteur en droit. De 1885 à 1894, il passa successivement les examens d'attaché et de secrétaire de légation. En 1899 il fit partie de la mission envoyée à Rome sous la conduite du Prince de Ligne pour le Jubilé Pontifical du Pape Léon XIII et fut à cette occasion chargé spécialement par le Roi Léopold II d'une enquête sur l'envoi de missions au Congo. Mais auparavant il avait déjà été distingué par le Souverain pour sa haute droiture, son intelligence éclairée et sa parfaite compréhension des problèmes coloniaux.

Conseiller communal, puis échevin de la ville d'Alost, il était entré à la Chambre des Représentants le 22 mai 1896 et fut constamment réélu jusqu'à sa mort. Atteint déjà du mal qui devait l'emporter, il fut pressenti par le Roi, en juin 1907, pour le portefeuille des Affaires Étrangères. Il était dans les vœux du Souverain qu'un homme qui avait toute son estime et qui était parfaitement au courant de notre position en Afrique, put présenter et défendre devant le Parlement le projet de reprise du Congo par la Belgique et devenir éventuellement le premier ministre des Colonies, après cette reprise. Mais l'état de santé du baron de Béthune et sa mort survenue peu après ne permirent pas à ces vœux de se réaliser.

Léopold II savait discerner la valeur des hommes et ne plaçait pas sa confiance à mauvais escient. A maintes reprises, le baron de Béthune lui avait rendu des services qui demandaient à la fois du tact, de la prudence et de l'habileté. Des missions d'une nature particulièrement délicate lui avaient été confiées. En août 1896 il avait été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire auprès du Conseil Supérieur de l'État Indépendant du Congo. En cette qualité il avait fait partie comme greffier de la Haute Cour réunie à Bruxelles pour juger en cassation l'affaire Stokes dans laquelle le Major Lothaire avait été accusé d'abus de pouvoirs. On sait que les débats, conduits dans une atmosphère de sereine impartialité, aboutirent à la réhabilitation complète du brillant officier.

En janvier 1898, le baron de Béthune fut appelé à témoigner devant la Haute Cour de Justice de Londres (Chambre des Homologations), dans le procès pendant entre les héritiers de Stokes, sur la validité d'un testament olographe fait sur le territoire de l'État Indépendant du Congo. Ce sont les précisions juridiques qu'il apporta, appuyées par une déclaration écrite du baron van Eetvelde, Secrétaire d'État, qui décidèrent de l'issue du procès.

En Belgique, à un moment où beaucoup de défiance se manifestait encore dans tous les milieux vis-à-vis du Congo, le baron de Béthune n'hésita jamais à payer de sa personne et de son influence pour soutenir la réputation et les intérêts du jeune État. Il fut le Commissaire Général de la Section congolaise, aux expositions d'Anvers, en 1894 et de Tervueren, en 1897. Membre du Conseil d'Administration du Comptoir de la Bourse, puis du Lloyd Anversoise, il s'employa à faciliter le lancement des emprunts destinés à soutenir l'œuvre civilisatrice qui s'accomplissait en Afrique. Quand les embarras financiers du Congo prirent fin, sa sollicitude continua à s'exercer dans d'autres directions. C'est par son intermédiaire, pour ne citer qu'un cas, que le domaine de Val Duchesse vint s'ajouter à la dotation royale.

Sa formation juridique, ses capacités diplomatiques et financières le désignaient aux plus hauts postes. Par décret du 2 juillet 1898 il avait été promu conseiller au Conseil Supérieur de l'État Indépendant du Congo, organisme

qui à cette époque, jouait le rôle de Conseil de la Couronne en matière législative, et de Haute Cour en matière judiciaire.

Le baron de Béthune était profondément chrétien. Ne concevant l'émancipation de nos frères noirs que sous la tutelle de l'Église, il s'intéressait tout particulièrement à l'œuvre des missions catholiques. La propagande qu'il faisait pour les développer était d'autant plus méritoire qu'elle rencontrait parfois des résistances jusque dans les milieux belges les plus conservateurs. A ses yeux l'évangélisation des noirs était un impératif catégorique contre lequel tout argument anticolonial devait venir se briser. Lorsqu'une violente campagne se déclencha en Angleterre contre la politique du Roi Léopold et qu'en 1904 le Congrès de Liverpool, sous l'impression des calomnies répandues par Morel, Casement et consorts, fit appel à l'opinion publique d'Outre-Manche, le baron de Béthune se prodigua en démarches pour rétablir la vérité. Il est caractéristique qu'il s'adressa en premier lieu à M. Diamond, directeur de la « Catholic Press Ltd ». Mais il obtint aussi, surtout par l'intermédiaire de Lady Stanley, l'audience de personnalités politiques telles que le Marquis de Ripon et M. Hilaire Belloc. En outre il vit à diverses reprises Redmond Bang Esq. et G. G. Walford, l'armateur bien connu de Liverpool qui ne cachaient pas leur sympathie pour la Belgique.

Le baron de Béthune a laissé plusieurs filles et deux fils : le baron Jacques de Béthune, mort glorieusement au cours de la campagne 1914-1918 et le baron Robert de Béthune qui a fait les deux guerres dans l'aviation militaire et est actuellement major de réserve et invalide de guerre.

Les missions catholiques au Congo, Desclée-De Brouwer, Brux., 1889. — Nomb. art. dans *La Revue générale* parmi lesquels : *L'élection du premier Roi des Belges par le Congrès National*, août, septembre, oct. 1905. — *Les missions catholiques de l'État Indépendant du Congo*, septembre 1903. — *Le débat sur le Congo en Angleterre*, juillet 1905. — *Le baron d'Anethan, d'après sa correspondance*, novembre, décembre 1904. Art. nécr. in *l'Écho Colonial*, octobre 1907.

René Cambier
Septembre 1951.